



Public Safety    Sécurité publique  
Canada            Canada

Deputy Minister    Sous-ministre

Ottawa, Canada  
K1A 0P8

NOV 04 2022

## Miriam Burke

Cogreffière du Comité  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame,

En réponse à la motion adoptée par le Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise (DEDC) le 20 octobre 2022 concernant les passages caviardés dans les documents transmis au Comité en juin 2022, j'ai le plaisir de vous faire part de l'explication de Sécurité publique Canada concernant les passages caviardés de nos documents.

Vous vous souviendrez peut-être que les documents que Sécurité publique Canada a transmis au DEDC en juin comprenaient les groupes de documents suivants, pour la période du 23 janvier 2022 au 14 février 2022 :

- **Points clés sur l'infrastructure essentielle** – Produite par le Centre des opérations du gouvernement au sein de Sécurité publique Canada, cette information regroupée provenant de sources multiples a été communiquée à grande échelle aux ministères fédéraux afin d'accroître la connaissance de la situation.
- **Résumés des réunions fédérales-provinciales-territoriales** – Ces réunions entre Sécurité publique Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont mentionnées dans le *Compte rendu présenté aux chambres du Parlement : Consultations prévues sur la Loi sur les mesures d'urgence*, le 16 février 2022.
- **Demandes d'aide** – Demandes d'aide fédérale et correspondance connexe reçues entre le 23 janvier 2022 et le 14 février 2022.

Tel qu'il est indiqué dans un tableau explicatif remis au DEDC avec ces documents, quelques lignes de texte ont été caviardées sous la justification « Opérations du gouvernement ». C'est la seule catégorie de caviardage qui a été appliquée aux documents de Sécurité publique Canada. Cette catégorie comprend le contenu qui pourrait révéler les processus décisionnels internes du gouvernement, dont la divulgation pourrait nuire au fonctionnement des institutions gouvernementales. La raison d'être de cette exemption est que la divulgation peut parfois avoir un effet paralysant sur la sincérité des conseils, des recommandations, des consultations et des délibérations donnés ou reçus par la fonction publique fédérale et peut entraîner une réticence à traiter franchement des questions difficiles.

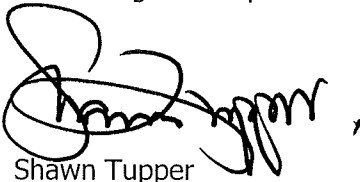
En ce qui concerne le caviardage limité des documents de Sécurité publique Canada partagés avec le DEDC, cela comprend l'information discutée dans divers forums et entre divers ordres de gouvernement. Il est important de garder à l'esprit qu'étant donné les défis sans précédent posés par l'occupation à Ottawa et les barrages aux points d'entrée, il est entendu qu'une vaste gamme d'interventions possibles ont été explorées dans le but de mettre fin de façon sécuritaire et pacifique à l'urgence d'ordre public. Il est également entendu que bon nombre

des réponses possibles ne se sont pas concrétisées pour plusieurs raisons, comme le fait que la situation évoluait à un rythme rapide, qu'une approche plus efficace ou appropriée avait été définie, que des défis nouveaux et plus pressants étaient apparus, ou pour d'autres raisons.

Le contenu qui a été caviardé dans les documents du DEDC dans la catégorie « Opérations du gouvernement » protège la capacité du gouvernement d'engager des discussions complètes, franches et créatives sur des questions extrêmement difficiles. L'élimination de ce caviardage menacerait l'environnement ouvert dans lequel ces types de discussions se déroulent, et compromettrait les efforts futurs visant à résoudre des problèmes tout aussi exigeants.

J'espère que cette explication aidera le Comité à faire progresser son étude de l'urgence d'ordre public qui s'est produite à l'hiver 2022.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Shawn Tupper

Sous-ministre  
Sécurité publique Canada